



Repères historiques

Lors de la Première Guerre mondiale, les Pays-Bas sont demeurés neutres mais leurs sympathies sont plutôt allées vers les Allemands que vers les Britanniques – c'est au château d'Amerongen, dans la province d'Utrecht, que l'empereur Guillaume II a trouvé refuge. Il y sera encore en 1940. La crise économique de l'entre-deux-guerres plonge le pays dans la grande dépression, mais une politique du florin fort, conduite par le ministre-président Hendrikus Colijn, permet aux Néerlandais de ne pas connaître l'hyperinflation qui frappe les Allemands. Cela étant, le pays souffre d'un chômage important et d'une grande pauvreté, terrain fertile pour l'implantation des idées nazies.

Au début de la Seconde Guerre mondiale, la Hollande compte 9 millions d'habitants, dont seulement 1,4 % de Juifs, soit quelque 107 000 individus. La majorité d'entre eux habitent les grandes villes : ils sont notamment 80 000 pour la seule Amsterdam. Leur assimilation dans la société néerlandaise est quasi totale et très ancienne. Spinoza, référence de la branche des Juifs portugais, en est un exemple mais, depuis le XVII^e siècle, ils ont quitté le seul banc des intellectuels pour se répartir dans toutes les strates de la société. Il y a notamment 2 500 fonctionnaires d'origine juive dans le pays. Parmi les Juifs non hollandais, 14 500 sont allemands et 7 300, d'autres nationalités. L'antisémitisme, que propagent de petits mouvements d'extrême droite comme le NSB (*Nationaal-*





Socialistische Beweging) d'Anton Mussert, est alors peu audible, ne trouvant aucun véritable écho dans le pays. Ce parti nationaliste, créé en 1933 et fort d'un électorat à la fois libéral, d'extrême gauche et... juif, qui devait compter 8 % lors des élections de 1935, allait se radicaliser en 1937 et devenir alors un mouvement antisémite et raciste. En 1939, le royaume néerlandais s'est déclaré une nouvelle fois neutre mais les Allemands ont déjà prévu, dès le 24 février et dans le cadre de l'opération *Fall Gelb*, l'invasion de la Belgique, du Luxembourg, des Pays-Bas et de la France. L'enjeu principal est de prendre de vitesse une possible intervention et occupation des Britanniques qui changerait géographiquement et stratégiquement la donne pour les nazis. Qui plus est, les Indes néerlandaises sont riches en pétrole.

Dans la nuit du 9 au 10 mai 1940, les troupes du Reich pénètrent en Hollande, violant ainsi la neutralité déclarée du pays. Le 10 mai, les Pays-Bas se déclarent en guerre contre l'Allemagne, cherchant le soutien des Français et des Anglais. Ils reçoivent l'aide du général Giraud, dont la 7^e armée est à Tilburg dès le 11 mai. Par la suite, ces troupes iront combattre en Zélande. Pour ce qui est de l'Angleterre, ils ne voient arriver vers eux qu'un bataillon et 200 fusiliers marins. C'est dans l'organisation de la fuite du pays que les Anglais furent le plus efficaces. Le rapport de force parle pour lui-même : la Hollande compte 280 000 soldats contre 750 000 et, symboliquement, n'a qu'un seul char à opposer aux 759 blindés allemands. Le 13 mai, la reine Wilhelmine prononce un discours par lequel elle décrète qu'elle ne saurait « pactiser avec le diable ». Elle quitte alors les Pays-Bas avec sa famille et se réfugie en Angleterre d'où elle soutiendra la résistance, notamment par les émissions de « Radio Orange ». Il convient toutefois de relativiser l'aide apportée aux Néerlandais par le gouvernement en exil. Pratiquement aucun de ceux qui parvinrent à approcher le gouvernement en exil ne reçurent la moindre aide. Le lendemain, 14 mai, alors que la ville portuaire de Rotterdam allait se rendre, elle subit un violent bombardement qui mène le gouvernement néerlandais à capituler le 15 mai. Arthur Seyss-Inquart devient alors le *Reichskommissar* de ce petit pays qu'un temps les Allemands avaient considéré comme un possible « peuple frère » tant leur semblait





évidente leur appartenance à la « race » aryenne. À La Haye, il est secondé par quatre *Generalkommissare* : Hanns Albin Rauter pour la sécurité et la police, le D^r Friedrich Wimmer pour l'administration et la justice, le D^r Hans Fischböck pour l'économie et les finances et Fritz Schmidt pour les affaires politiques et la propagande. Ceux-ci devront chaque semaine lui rendre des comptes qu'il communique directement à Himmler.

Au tout début de l'occupation des Pays-Bas par les nazis, Seyss-Inquart promet de « respecter l'identité hollandaise ». Très peu sont ceux qui, alors, comprennent que cette identité-là n'inclut pas *de facto* les Juifs néerlandais puisque la « différence », au quotidien, n'existe pas à leurs yeux. Cependant, certains, comme le journaliste Philip Mechanicus de l'*Algemeen Handelsblad*, ont compris depuis longtemps que le but final du Reich consiste bel et bien en « la destruction totale des Juifs ». Il suffisait de suivre, entre autres, ce qui se passait en Allemagne depuis l'application, en 1935, des lois de Nuremberg et depuis la Nuit de cristal du 9 novembre 1938. Ces sinistres oracles expliquent le vent de panique qui saisit une partie des 140 000 Juifs lors de l'invasion de leur pays par les troupes du Reich. Certains cherchent alors à fuir pour rejoindre l'Angleterre en « achetant » leur salut. Ils ne seront que 300. S'exileront vers la Suisse et la France quelque 5 000 à 6 000 Juifs. Toutefois, comme tous n'ont pas les moyens de faire ce choix, la panique l'emporte et, à Amsterdam, le nombre de suicides de Juifs s'accélère. On en compte jusqu'à 200 dans la semaine du 15 mai. Beaucoup d'entre eux ont été littéralement « rattrapés par leur judéité ».

Dès le 18 mai, le gouvernement nazi promulgue une série de lois contre les Juifs. Les toutes premières se veulent pratiquement transparentes : interdiction pour les Juifs de faire partie des raids aériens, interdiction d'aller travailler en Allemagne – alors que 400 000 Néerlandais vont être appelés pour le service obligatoire –, et interdiction, pour les Juifs, d'être nommés ou promus au sein de la fonction publique. Cette dernière loi rencontre une hostilité à laquelle les Allemands ne s'attendaient sûrement pas : le 26 novembre, soit peu de temps après l'expulsion des universitaires juifs, le doyen de la faculté de droit de l'université de Leyde, Rudolph Cleveringa, vole au secours de son collègue juif, E. M. Meijers, et dénonce avec





vigueur ces exclusions : « Leurs actions [celles des Allemands], dit-il, ne méritent même pas notre mépris. Tout ce que je demande, c'est que nous puissions les chasser de notre vue. » Dans l'après-midi même, les étudiants de Delft et de Leyde se mettent en grève. Les manifestants se font arrêter avec Cleveringa lui-même, qui s'y était préparé. La *Gleichschaltung* est loin d'être évidente car, malgré ces intimidations, les Néerlandais continueront de refuser le sort fait aux Juifs et de semblables protestations et grèves, venues du peuple et non des seules élites, surviendront à nouveau en février 1941. De fait, la lente mais inexorable exclusion des Juifs de la vie sociale rencontre de multiples soulèvements populaires. À la mi-novembre, sous la responsabilité du secrétaire général du ministère de l'Intérieur, Karel Johannes Frederiks, on procède au recensement des fonctionnaires : sur 240 000 personnes concernées, moins de vingt refusent de remplir le questionnaire. L'effet quasi immédiat consiste en leur éviction. Le 21 octobre 1940, c'est au tour des entreprises juives d'être recensées, mais le 11 février 1941, des Néerlandais juifs et non juifs opposent aux nazis une impressionnante rébellion dans le quartier juif d'Amsterdam où un Juif, Hendrik Koot, trouve même la mort. Suite à cet élan protestataire, 1 700 Juifs sont déportés à Mauthausen dans les mois qui suivent et aucun ne survivra.

Très vite, toujours au début de l'année 1941, les nazis décident de la création du Conseil juif (*Joodsche Raad*) à Amsterdam, dont le but est le recensement de tous les Juifs. Promesse a été faite à ces derniers qu'il ne leur sera fait aucun mal s'ils viennent s'inscrire. L'helléniste David Cohen et le diamantaire Abraham Asscher en prennent la présidence. Leur collaboration avec le régime nazi sera lourde de conséquences pour leurs coreligionnaires car, en définitive, c'est le Conseil juif qui aura la responsabilité de l'établissement des listes.

Qui dit recensement des Juifs, dit clarification entre les « Juifs intégraux » et toute la kafkaïenne famille des *Mischlinge*¹. En jan-

1. Statut des *Mischlinge* ou « métis juifs ». D'après les décrets additionnels aux lois de Nuremberg, publiés le 14 novembre 1935, est juif tout individu ayant trois grands-parents juifs intégraux, ou deux grands-parents juifs et un conjoint juif, ou deux grands-parents juifs et pratiquant la religion juive. Le second décret porte sur les interdictions de mariage et définit les « métis juifs ». Ceux du





vier 1941, c'est un juriste allemand plutôt en froid avec le régime nazi mais nommé directeur de l'administration intérieure néerlandaise, Hans Georg Calmeyer, qui prend en main le puzzle des *Mischlinge* et celui des Juifs portugais. Face à une population juive qui n'esquive pas le recensement, Calmeyer établira nombre de listes où bien des Juifs intégraux seront, de par sa seule volonté, relégués à l'état de « demi-juif » ou « quart-juif ». Ce faisant, jouant perpétuellement la montre, il sauva de la déportation des centaines de Juifs et sera nommé « Juste parmi les Nations » en 1992.

L'année 1941 verra se durcir les mesures contre les Juifs. Même si le Conseil parvient à éviter la clôture du quartier juif, les arrestations se multiplient et les déportations d'« otages » – Juifs et résistants non juifs – également. La presse passe sous contrôle allemand et les journaux juifs disparaissent. La culture est sérieusement mise au pas, le parti d'Anton Mussert est déclaré parti unique mais les catholiques reçoivent de leurs évêques la consigne de quitter les associations nazifiées. De fait, les nazis ne parviendront jamais à faire passer leur idéologie et les Néerlandais pratiqueront, dès qu'ils le pourront, une résistance passive. Il faut souligner cependant qu'une police parallèle rétribuée au « Juif arrêté » permettra d'accélérer le processus de déportation systématique des Juifs néerlandais, l'*Entjudung*, qui ne commence vraiment qu'en 1942 bien que des ordres explicites soient venus de Berlin dès 1941.

Le paradoxe de la destruction des Juifs des Pays-Bas tient au fait que cette petite communauté parfaitement assimilée connaîtra le taux d'extermination le plus élevé d'Europe occidentale : 76 %¹.

premier degré (« demi-juifs », deux grands-parents juifs) ne peuvent se marier qu'entre eux ou avec un conjoint juif : ils deviennent alors juifs, de même s'ils pratiquent la religion juive. Ceux du second degré (« quart-juifs », un grand-parent juif) ne sont autorisés à se marier qu'avec une personne de sang allemand pur. Ces décrets mélangent les critères raciaux et religieux et laissent persister une contradiction entre le statut des *Mischlinge* du premier degré. Cela provoqua un gigantesque travail administratif et juridique, la recherche des ancêtres de près du tiers de la population allemande... L'un des objectifs de la conférence de Wannsee (20 janvier 1942) était d'assimiler la population des *Mischlinge* aux Juifs, afin de les inclure dans la « Solution finale ». Contre l'avis de la SS, représentée par Heydrich, les ministères proposèrent un compromis : laisser les *Mischlinge* s'éteindre d'eux-mêmes par stérilisation obligatoire. Aucune entente ne pouvant être obtenue, la question restera ouverte. Voir article « *Mischlinge* », in *Dictionnaire de la Shoah*, publié sous la direction de Georges Bensoussan, *et al.*, Larousse, collection « À présent », 2009, p. 357-358.

1. Chiffre donné par le *Dictionnaire de la Shoah*, *op.cit.*, p. 394.

